

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Chiffre

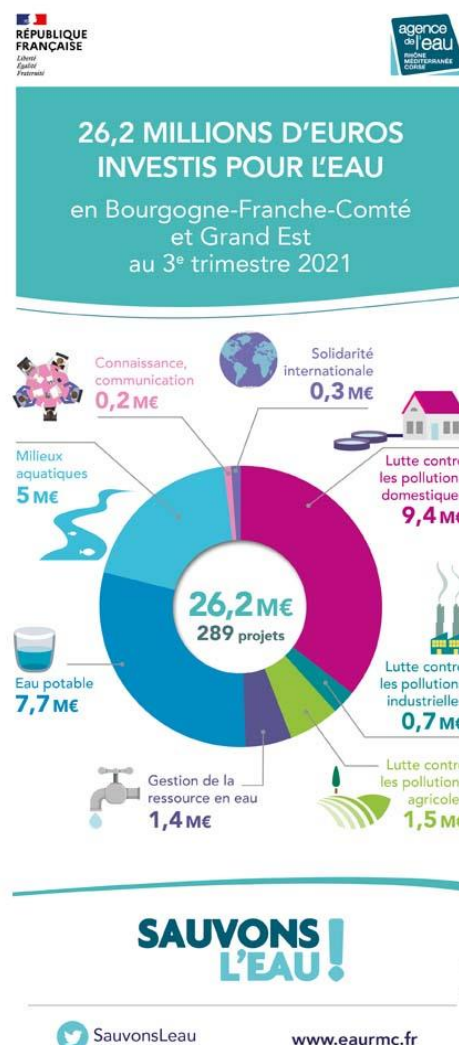
Lyon, 2 décembre 2021

Le chiffre : 26,2 millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 3^{ème} trimestre 2021 en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est pour les projets en faveur de l'eau

Au 3^{ème} trimestre de l'année 2021, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a financé **289 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est.

Les chiffres clés au 3^{ème} trimestre 2021 en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est

- **65 % des aides (17,1 M€)** sont attribués pour **améliorer l'alimentation en eau potable et l'assainissement** des collectivités :
 - **9,4 M€ pour réduire les rejets d'eaux usées**, dont 6,5 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (4,4 M€), et 2,9 M€ pour leur traitement, dont 1,3 M€ consacrés à l'hygiénisation des boues d'épuration préalablement à leur épandage, à titre de précaution dans le cadre de la crise sanitaire.
 - **7,7 M€ pour l'eau potable**, dont 6,7 M€ pour réhabiliter/renouveler les infrastructures (réseaux essentiellement), dont 3,3 M€ pour les communes en zone de revitalisation rurale.
- **19 % des aides (5 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, dont 2,9 M€ consacrés aux « Paiements pour Services Environnementaux », rémunérations versées à des agriculteurs pour des pratiques favorables à l'eau et à la biodiversité, 1,7 M€ pour renaturer les cours d'eau, et 0,3 M€ pour l'animation territoriale.
- **6% des aides (1,5 M€)** contribuent à **réduire les pollutions agricoles**, dont la quasi-totalité attribuée à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le versement d'aides directes aux agriculteurs qui modifient leurs pratiques (conversion à l'agriculture biologique notamment et investissements en matériels pour réduire les rejets en pesticides et en nitrates).
- **5 % des aides (1,4 M€)** sont octroyés pour **économiser la ressource en eau**, notamment en évitant les fuites des réseaux d'eau potable (1,3 M€).
- **Les derniers 4% des aides (1,1 M€)** vont respectivement à la **réduction de la pollution industrielle (0,7 M€)**, la **solidarité internationale (0,3 M€)** et la **connaissance et la communication (0,2 M€)**.



Parmi les projets aidés, des opérations remarquables

DOUBS Améliorer la production d'eau potable à Besançon

La communauté urbaine du Grand Besançon Métropole fiabilise le fonctionnement de l'usine de traitement de l'eau potable de la Malate. Cet ouvrage reçoit l'eau issue de la source d'Arcier qui représente environ 45 % de l'alimentation en eau de la ville de Besançon. Cette opération, inscrite au contrat d'agglomération du Grand Besançon, reçoit **une aide de 1,1 M€** de l'agence de l'eau au titre de France Relance.

JURA Paiements pour services environnementaux : 20 exploitations agricoles concernées

L'espace communautaire Lons agglomération (ECLA) a lancé un dispositif de Paiements pour services environnementaux (PSE) au bénéfice de 20 exploitations localisées sur le bassin d'alimentation du captage prioritaire de Villevieux. Les agriculteurs seront rémunérés pour leurs actions en faveur de la qualité de l'eau potable et de la biodiversité : plantation de haies, création de mares, pratiques agronomiques vertueuses... Cela représente une surface agricole utile de 3581 hectares dont 1471 situés sur l'aire d'alimentation du captage de Villevieux. L'agence de l'eau apporte **180 400 euros d'aide** pour le pilotage du dispositif délégué à la chambre d'agriculture et **2,3 M€ d'aide directe aux agriculteurs**.

HAUTE-SAÔNE Renouveler le réseau d'eau potable à Faucogney-et-la-Mer

La commune de Faucogney-et-la-Mer, située dans la haute vallée du Breuchin en Haute-Saône, renouvelle ses réseaux d'eau potable les plus fuyards et modernise ou installe des compteurs d'eau. Objectif : réaliser des économies d'eau car le rendement de ses réseaux est actuellement inférieur à 50 %. Cette opération est inscrite au contrat Zone de revitalisation rurale (ZRR) de la Communauté de Communes des 1 000 Étangs, et fait partie de l'appel à projets 2021 du département de la Haute-Saône pour le renouvellement des réseaux d'eau potable. L'aide de l'agence de l'eau s'élève à **641 500 €**.

TERRITOIRE DE BELFORT Réduire les rejets d'eaux usées domestiques dans la Bourbeuse

La communauté de communes du Sud Territoire va construire une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux sur la commune de Froidefontaine qui ne dispose d'aucun dispositif de traitement collectif des eaux usées. La station, d'une capacité de 1 500 équivalents-habitants, traitera également les eaux usées des communes voisines de Brebotte et Grosne, qui, comme Froidefontaine, rejettent leurs eaux usées dans la Bourbeuse après un passage par une fosse septique. Pour le bon fonctionnement du nouveau dispositif intercommunal, il est prévu de réhabiliter le réseau de collecte des eaux usées de Froidefontaine et de construire des réseaux de collecte et de transfert des eaux de Brebotte et Grosne jusqu'à la nouvelle station d'épuration. Pour les travaux de construction de la station d'épuration et d'aménagement des réseaux, l'agence de l'eau apporte **une aide de 1,1 M€**.



10,8 M€

C'est le montant total des aides attribuées par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est, au titre du plan relance, pour les années 2020 et 2021. 18 opérations représentant 25,7 M€ de travaux ont ainsi été soutenues dans les domaines de l'assainissement (7,3 M€) et de l'eau potable (3,5 M€).

Pour rappel, les agences de l'eau ont été destinataires d'une enveloppe nationale de 260 millions d'euros de crédits d'Etat pour mobiliser les territoires dans le cadre du plan de relance qui s'achève. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a reçu une dotation financière de 65 millions d'euros, qui est venue s'ajouter aux recettes qu'elle perçoit par les redevances, et qu'elle a redistribuée.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Leslie Brunner - 06 76 33 55 15